

Valérie DEBUCHY

Madame la Secrétaire départementale,

Répondant à votre demande concernant les emplois vie scolaire destinés à apporter une aide administrative aux directeurs d'école, j'ai l'honneur de vous informer qu'aucune nouvelle instruction ne m'a été adressée depuis celle du 30 juillet 2010 qui annonçait la réduction du nombre de contrats aidés et demandait de donner la priorité à l'aide au handicap.

Actuellement, les recrutements ou renouvellements ne peuvent s'effectuer qu'au profit du handicap. Le département devrait se situer dans les limites du contingent qui lui a été fixé à la fin de l'année scolaire 2010-2011.

Dans la mesure où les besoins de l'aide à la scolarité des enfants handicapés seront couverts, il devrait être à nouveau possible à partir de la rentrée 2011 d'affecter des EVS à l'aide administrative aux directeurs d'école, celle-ci demeurant la seconde priorité.

Toutefois ces possibilités resteront limitées aussi sera-t-il nécessaire de définir prochainement, dans le cadre d'un groupe de travail, des critères permettant d'établir des priorités entre les écoles.

Téléphone : 03 88 45 92 31  
Fax : 03 88 61 43 15  
ce.sg67@ac-strasbourg.fr  
65, avenue de la Forêt Noire  
67083 Strasbourg Cedex

S.G.  
Secrétariat Général  
SG/PF/VG/2011-087

Madame la Secrétaire départementale  
Du SNUipp-FSU67  
10, Rue de Lausanne  
67000 STRASBOURG

L'inspectrice d'Académie  
Directrice des Services  
Départementaux de l'Éducation  
Nationale du Bas-Rhin

Strasbourg, le 29 mars 2011

Inspection académique  
Bas-Rhin  
Académie  
de Strasbourg